



Chambre des communes
CANADA

Comité permanent de la condition féminine

FEWO • NUMÉRO 017 • 2^e SESSION • 40^e LÉGISLATURE

TÉMOIGNAGES

Le mardi 28 avril 2009

Présidente

L'honorable Hedy Fry

Aussi disponible sur le site Web du Parlement du Canada à l'adresse suivante :

<http://www.parl.gc.ca>

Comité permanent de la condition féminine

Le mardi 28 avril 2009

•(1105)

[Traduction]

La présidente (L'hon. Hedy Fry (Vancouver-Centre, Lib.)): La séance est publique parce que nous devons examiner une motion d'Anita Neville.

Vous vous souviendrez que Mme Neville a retiré temporairement sa motion le temps de voir si nous obtiendrions ce que nous avons demandé. Les documents ne sont toujours pas arrivés, donc elle souhaite redéposer sa motion. Vous la connaissez déjà.

Madame Neville, voulez-vous défendre votre motion?

L'hon. Anita Neville (Winnipeg-Centre-Sud, Lib.): Oui.

La présidente: Vous pouvez l'expliquer.

L'hon. Anita Neville: Je tiens seulement à confirmer au greffier, par votre entremise, madame la présidente, que l'information n'est toujours pas arrivée.

J'ai expliqué ma motion à la dernière séance. Je ne me répéterai pas. Je pense qu'il incombe au ministère, ou dans ce cas-ci à un organisme du ministère du Patrimoine canadien, de nous fournir l'information demandée avec une certaine diligence. Il y a déjà plus

de deux mois et demi que le comité a demandé ces renseignements. Il est malheureux que nous devions recourir à cette méthode pour les obtenir, mais je crois que le comité a le droit d'obtenir l'information demandée et de l'obtenir rapidement. Je ne m'étendrai pas davantage sur le sujet.

La présidente: Très bien.

Est-ce que quelqu'un veut prendre la parole?

Oui, Patricia.

Mme Patricia Davidson (Sarnia—Lambton, PCC): Très brièvement, je dirai seulement que nous n'hésiterons pas à appuyer votre motion.

L'hon. Anita Neville: Merci.

Mme Patricia Davidson: Je crois moi aussi que nous avons besoin de ces renseignements rapidement.

La présidente: Je crois que nous avons assez discuté de cette motion. Je vais la mettre aux voix.

(La motion est adoptée.) [Voir le *Procès-verbal*]

[La séance se poursuit à huis clos.]

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes

Published under the authority of the Speaker of the House of Commons

Aussi disponible sur le site Web du Parlement du Canada à l'adresse suivante :

Also available on the Parliament of Canada Web Site at the following address:

<http://www.parl.gc.ca>

Le Président de la Chambre des communes accorde, par la présente, l'autorisation de reproduire la totalité ou une partie de ce document à des fins éducatives et à des fins d'étude privée, de recherche, de critique, de compte rendu ou en vue d'en préparer un résumé de journal. Toute reproduction de ce document à des fins commerciales ou autres nécessite l'obtention au préalable d'une autorisation écrite du Président.

The Speaker of the House hereby grants permission to reproduce this document, in whole or in part, for use in schools and for other purposes such as private study, research, criticism, review or newspaper summary. Any commercial or other use or reproduction of this publication requires the express prior written authorization of the Speaker of the House of Commons.